

## 1. Modalités et conditions d'application

1.1 Le Fournisseur doit Fournir et le Client OU Revendeur doit acheter les Biens et Services conformément au devis et la confirmation de commande qui seront soumis aux présentes Conditions Générales, et

1.2 Le Contrat sera à l'exclusion de tout autre Conditions Générales sous réserve desquelles un tel devis est accepté ou censé être accepté, ou une telle commande est faite ou est censée être faite, par le Client ou le Revendeur.

## 2. Définitions et Interprétation

Dans ces Conditions Générales, à moins que le contexte ne l'exige autrement, les expressions suivantes ont les significations suivantes :

"Jour Ouvré"	désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié ;
"Jour Calendaire"	désigne n'importe quel jour, y compris le samedi, le dimanche ou un jour férié ;
"Date de Début"	désigne la date de début du contrat telle qu'indiquée dans le calendrier spécifié ;
"Information confidentielle"	désigne, en relation avec l'une ou l'autre des parties, les informations qui sont divulguées à cette partie par l'autre partie, conformément au présent accord ou en relation avec celui-ci (que ce soit oralement ou par écrit ou par tout autre moyen, et que les informations soient ou non expressément déclarées confidentielles ou marqué comme telles) ;
"Contrat"	désigne le contrat d'achat et de vente des Biens et de fourniture des Services en vertu des présentes Conditions Générales ;
"Prix Contractuel"	désigne le prix indiqué dans le Contrat payable pour les Biens et Services ;
"Client"	désigne la personne qui accepte un devis ou une offre du Fournisseur pour la vente des Biens et la fourniture des Services, ou dont la commande des Biens et Services est acceptée par le Fournisseur ;
"Date de Livraison"	désigne la date à laquelle les Biens doivent être livrés comme stipulé dans la commande du Client ou des Revendeurs et acceptée par le Fournisseur ;
"Utilisateur Final"	désigne la personne qui bénéficie des Biens et Services fournis, objet de la commande ou du Contrat ;
"Biens"	désigne les Biens que le Fournisseur doit fournir au Client ou au Revendeur, conformément aux présentes Conditions Générales et comme indiqué dans le calendrier spécifié et devis ;
"Mois"	désigne un mois civil;
"Revendeur"	désigne l'organisation qui revend les Biens ou Services à un Utilisateur Final ;
"Services"	désigne les Services que le Fournisseur doit fournir au Client ou au Revendeur, conformément aux présentes Conditions Générales et comme indiqué dans le calendrier spécifié et devis ;
"Fournisseur"	RetroCrea SAS, société enregistrée en France, SIRET 911 160 653 00018 - RCS BELFORT, 7 rue Clemenceau, 90300 CRAVANCHE

2.1 À moins que le contexte ne l'exige autrement, chaque référence dans les présentes Conditions Générales à :

2.1.1 "écrit", et toute expression apparentée, comprend une référence à toute communication effectuée par transmission électronique ou par télécopie ou par des moyens similaires ;

2.1.2 une loi ou une disposition d'une loi est une référence à cette loi ou disposition telle que modifiée ou rééditée au moment pertinent ;

2.1.3 "les présentes Conditions Générales" est une référence aux présentes Conditions Générales et à toutes les Annexes telles que modifiées ou complétées au moment pertinent ;

2.1.4 une Annexe est une Annexe aux présentes Conditions Générales ; et

2.1.5 une Clause ou un paragraphe est une référence à une Clause des présentes Conditions Générales (autre que les Annexes) ou à un paragraphe de l'Annexe concernée.

2.1.6 une "Partie" ou les "Parties" désignent les parties des présentes Conditions Générales

2.2 Les en-têtes utilisés dans les présentes Conditions Générales sont fournis à titre indicatif uniquement et n'auront aucun effet sur l'interprétation des présentes Conditions Générales.

2.3 Les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa.

2.4 Les références à tout genre doivent inclure l'autre genre.

### 3. Fondement de la Vente de Biens et de Services

3.1 Les employés ou agents du Fournisseur ne sont pas autorisés à représenter les Biens ou les Services, sauf confirmation écrite du Fournisseur. En concluant le Contrat, le Client ou le Revendeur reconnaît qu'il ne s'appuie pas sur des représentations qui ne sont pas ainsi confirmées et renonce à toute réclamation pour violation.

3.2 Aucune modification de ces Conditions Générales ne sera valable à moins qu'elle n'ait été convenue par écrit entre les représentants autorisés du Client ou du Revendeur et le Fournisseur.

3.3 La documentation commerciale, les listes de prix et autres documents émis par le Fournisseur en relation avec les Biens et Services sont sujets à modification sans préavis et ne constituent pas des offres de vente de Biens et Services susceptibles d'être acceptées. Aucun contrat pour la vente de Biens et Services ne lie le Fournisseur à moins que le Fournisseur n'ait émis un devis exprimé comme une offre de vente de Biens et Services ou ait accepté une commande passée par le Client ou le Revendeur, l'élément le plus récent parmi les éléments suivants étant retenu :

3.3.1 l'acceptation écrite du Fournisseur ;

3.3.2 livraison des Biens ;

3.3.3 fourniture des Services ; ou

3.3.4 la facture du Fournisseur.

3.4 toute erreur, inexactitude ou omission présente dans les Devis, liste de prix, acceptation de commande, facture, autre document ou information émis par le Fournisseur sera sujette à correction sans aucune responsabilité de la part du Fournisseur.

### 4. Les Biens

4.1 Aucune commande soumise par le Client ou le Revendeur ne sera considérée comme acceptée par le Fournisseur à moins et jusqu'à ce qu'elle soit confirmée par écrit par le représentant autorisé du Fournisseur.

4.2 La spécification des Biens sera celle indiquée dans la documentation de vente du Fournisseur, sauf modification formelle dans la commande du Client ou du Revendeur (si cette ou ces variations sont acceptées par le Fournisseur). Les Biens ne seront fournis que dans les unités minimales indiquées dans la liste de prix du Fournisseur ou en multiples de ces unités. Les commandes reçues pour des quantités autres que celles-ci seront ajustées en conséquence.

4.3 Les illustrations, photographies ou descriptions figurant dans les catalogues, brochures, listes de prix ou autres documents émis par le Fournisseur sont uniquement fournies à titre indicatif et ne sauraient engager le Fournisseur.

4.4 Le Fournisseur se réserve le droit d'apporter aux spécifications des Biens toutes modifications nécessaires pour se conformer aux règles de sécurité applicable ou à d'autres exigences légales ou réglementaires ou, lorsque les Biens doivent être fournis selon les spécifications du Client ou des Revendeurs, leur qualité ou leurs performances ne pourront être que sensiblement affectées.

4.5 Aucune commande acceptée par le Fournisseur ne peut être annulée par le Client ou le Revendeur sauf avec l'accord écrit du Fournisseur et à condition le Client ou le Revendeur indemnise intégralement le Fournisseur contre toute perte (y compris la perte de profit), les coûts (y compris le coût de toute la main-d'œuvre et des matériaux utilisés), les dommages, les frais et les dépenses encourus par le Fournisseur à la suite d'une telle annulation.

### 5. Les Services

5.1 À compter de la date de début, le fournisseur fournira, en considération du prix payé conformément aux clauses 6 et 7, les services expressément identifiés dans le devis ou le calendrier spécifié.

5.2 Le Fournisseur fera preuve u plus grand soin et mettra en œuvre toutes les compétences raisonnablement nécessaires pour exécuter les Services identifiés dans le devis ou le calendrier spécifié.

5.3 Le Fournisseur déploiera tous les efforts raisonnablement nécessaires pour remplir ses obligations en vertu du Contrat, mais le temps ne sera pas un facteur essentiel dans l'exécution de ces obligations.

### 6. Prix

6.1 Le prix des Biens et Services sera le prix indiqué dans le devis du Fournisseur en vigueur à la date d'acceptation de la commande du Client ou du Revendeur ou tout autre prix convenu par écrit entre le Fournisseur et le Client ou le Revendeur.

6.2 Le prix indiqué par le Fournisseur les Biens et Services sera valable pendant 30 (trente) jours ou pendant une durée moindre que le Fournisseur peut spécifier.

6.3 Le Fournisseur se réserve le droit, par notification écrite au Client ou au Revendeur à tout moment avant la livraison ou la fourniture, d'augmenter le prix des Biens et/ou Services pour refléter toute augmentation du coût pour le Fournisseur qui est due à tout facteur indépendant de la volonté du fournisseur (y compris, sans s'y limiter, toute fluctuation des taux de change, réglementation des changes, modification des droits, augmentation significative des coûts de main-d'œuvre, des matériaux ou autres coûts de fabrication), tout changement des dates de livraison, des quantités ou des spécifications pour les Biens et Services demandés par le Client ou le Revendeur, ou tout retard causé par des instructions du Client ou du Revendeur ou le manquement du Client ou du Revendeur à donner au Fournisseur des informations ou des instructions adéquates.

6.4 Sauf indication contraire dans les conditions d'un devis ou d'un calendrier spécifié ou dans une liste de prix du Fournisseur, et sauf accord écrit contraire entre le Client ou le Revendeur et le Fournisseur, tous les prix s'entendent hors frais d'emballage et de transport du Fournisseur.

6.5 Le prix s'entend hors taxe sur la valeur ajoutée, accises, taxes sur les ventes, retenues à la source ou prélèvements de nature similaire applicables imposés ou perçus par toute autorité fiscale compétente à l'égard des Biens et Services, dont le Client ou le Revendeur est redevable au Fournisseur.

## 7. Facturation et Paiement

7.1 Sous réserve de conditions particulières convenues par écrit entre le Client ou le Revendeur et le Fournisseur, le Fournisseur facturera au Client ou au Revendeur le prix des Biens et Services à tout moment après la livraison des Biens et/ou à la Fourniture des Services (selon le cas), à moins que, dans le cas de Biens qui doivent être enlevés par Client ou le Revendeur ou que le Client ou le Revendeur omette à tort de prendre livraison des Biens, auquel cas le Fournisseur sera en droit de facturer le Client ou le revendeur pour le prix à tout moment après que le Fournisseur ait informé le Client ou le Revendeur que les Biens sont prêts à être retirés ou (selon le cas) que le Fournisseur ait fait une offre pour la livraison des Biens.

7.2 Sauf indication contraire dans les conditions de tout devis, le Client ou le Revendeur paiera le prix des Biens (moins toute remise ou crédit accordé par le Fournisseur, mais sans aucune autre déduction, crédit ou compensation) dans les 30 (Trente) Jours calendaires à compter de la date de la facture du Fournisseur ou conformément aux conditions de paiement qui peuvent avoir été convenues par écrit entre le Client ou le Revendeur et le Fournisseur dans l'Offre ou le Contrat. Le paiement sera effectué à la date d'échéance même si la livraison ou la mise à disposition n'a pas eu lieu et/ou si la propriété des Biens n'a pas été transférée au Client ou au Revendeur. Le délai de paiement du prix sera clause essentielle du contrat. Les reçus de paiement ne seront délivrés que sur demande.

7.3 Tous les paiements seront effectués au Fournisseur comme indiqué sur le formulaire d'acceptation de commande ou la facture émise par le Fournisseur.

7.4 Le Fournisseur n'est pas tenu d'accepter les commandes d'un Client, d'un Revendeur ou d'un acheteur qui n'a pas fourni au Fournisseur des références satisfaisantes pour le Fournisseur. Si, à tout moment, le fournisseur n'est pas satisfait de la solvabilité du client ou du revendeur, il peut notifier par écrit au client ou au revendeur qu'aucun crédit supplémentaire ne sera accordé au client ou au revendeur, auquel cas aucun autre Bien ou Service ne sera être livré ou fourni au Client ou au Revendeur autrement qu'après paiement par virement bancaire effectif et nonobstant la sous-clause 7.2 des présentes Conditions, toutes les sommes dues par le Client ou le Revendeur au Fournisseur seront immédiatement exigibles par virement bancaire effectif.

7.5 En aucun cas, le paiement pourra être soumis à des retards dus au processus interne de commande du Client.

7.6 Aucun escompte ne sera appliqué par RetroCrea pour paiement dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes.

## 8. Livraison et Exécution

8.1 La livraison des Biens sera effectuée par le Fournisseur livrant les Biens au lieu spécifié dans le devis ou le calendrier spécifié ou, si aucun lieu de livraison n'est spécifié, par le Client ou le Revendeur enlevant les Biens dans les locaux du Fournisseur à tout moment après que le Fournisseur ait informé le Client ou le Revendeur de la disponibilité des Biens à être enlevés.

8.2 La date de livraison n'est qu'indicative et le délai de livraison n'est pas essentiel du contrat, sauf accord écrit préalable du fournisseur. Les Biens peuvent être livrés par le Fournisseur avant la Date de livraison moyennant un préavis raisonnable au Client ou au Revendeur.

8.3 Si le Client ou le Revendeur ne prend pas livraison des Biens ou d'une partie de ceux-ci à la Date de livraison et/ou ne fournit pas les instructions, documents, licences, consentements ou autorisations nécessaires pour permettre la livraison des Biens à cette date, le Fournisseur aura le droit, après notification écrite au Client ou au Revendeur, de stocker ou d'organiser le stockage des Biens et, nonobstant les dispositions de la sous-clause 10.1, le risque des Biens sera transféré au Client ou au Revendeur, la livraison sera réputée avoir eu lieu et le Client ou le Revendeur paiera au Fournisseur tous les frais et dépenses, y compris les frais de stockage et d'assurance, résultant d'un tel manquement.

8.4 À compter de la Date de Début, le Fournisseur doit, en considération du prix payé conformément aux présentes Conditions Générales et au devis ou au calendrier spécifié, fournir les Services expressément identifiés dans le devis ou le calendrier spécifié.

## 9. Non-livraison de Biens et Services

9.1 Si le Fournisseur ne parvient pas à livrer les Biens ou à fournir les Services ou l'un d'eux à la Date de livraison (ou à la Date de Début, selon le cas) autrement que pour des raisons indépendantes de la volonté raisonnable du Fournisseur ou de la faute du Client ou des Revendeurs ou de son transporteur :

9.1.1 si le Fournisseur livre les Biens et/ou fournit les Services à tout moment par la suite, le Fournisseur n'aura aucune responsabilité à l'égard de ce retard de livraison

## 10. Risque et Réserve de Propriété

10.1 Le risque d'endommagement ou de perte des Biens est transféré au Client ou au Revendeur :

10.1.1 dans le cas de Biens à enlever dans les locaux du Fournisseur, au moment où le Fournisseur informe le Client ou le Revendeur que les Biens sont disponibles pour enlèvement ;

10.1.2 dans le cas de Biens devant être livrés ailleurs que dans les locaux du Fournisseur, le moment de la livraison ou, si le Client ou le Revendeur omet à tort de prendre livraison des Biens, le moment où le Fournisseur a fait une offre pour la livraison des Biens.

10.2 Nonobstant la livraison et le transfert des risques liés aux Biens, ou toute autre disposition des présentes Conditions Générales, la propriété juridique et effective des Biens ne sera pas transférée au Client ou au Revendeur tant que le Fournisseur n'aura pas reçu le paiement intégral et effectif du prix des Biens.

10.3 Nonobstant la sous-clause 10.2, la propriété juridique et effective des Biens ne sera pas transférée au Client ou au Revendeur tant que le Fournisseur n'aura pas reçu le paiement intégral et effectif du prix des Biens et que le Client ou le Revendeur ait remboursé toutes les sommes dues au Fournisseur pour tout autre bien fourni par le Fournisseur, quelle que soit la manière dont cette dette est née.

10.4 Jusqu'à ce que le paiement ait été effectué au Fournisseur conformément aux présentes Conditions et que le titre de propriété des Biens ait été transféré au Client ou au Revendeur, le Client ou le Revendeur sera en possession des Biens en tant que dépositaire pour le Fournisseur et le Client ou le Revendeur devra stocker les Biens séparément et dans un environnement approprié, s'assurera qu'ils sont identifiables comme étant fournis par le Fournisseur et assurera les Biens contre tous les risques raisonnables.

10.5 Le client ou le revendeur n'a pas le droit de mettre en gage ou de facturer de quelque manière que ce soit à titre de garantie pour toute dette l'un des Biens qui reste la propriété du Fournisseur, mais si le Client ou le Revendeur le fait, toutes les sommes dues par le Client ou Revendeur au Fournisseur deviendront (sans préjudice de tout autre droit ou recours du Fournisseur) immédiatement dues et exigible.

10.6 Le Fournisseur se réserve le droit de reprendre possession de tout Bien dont le Fournisseur conserve la propriété sans préavis. Le Client ou le Revendeur autorise irrévocablement le Fournisseur à pénétrer dans les locaux du Client ou du Revendeur pendant les heures normales de bureau dans le but de reprendre possession des Biens dont le Fournisseur conserve la propriété et d'inspecter les Biens pour s'assurer du respect des exigences de stockage et d'identification de la sous-clause 10.4.

10.7 Le droit de possession du Client ou du Revendeur pour les Biens dont le Fournisseur conserve la propriété juridique et effective prendra fin si :

10.7.1 le Client ou le Revendeur commet ou permet une violation substantielle de ses obligations en vertu des présentes Conditions Générales ;

10.7.2 le Client ou le Revendeur entre dans une Insolvabilité volontaire, ou tout autre stratagème ou arrangement est conclu avec ses créanciers ;

10.7.3 le Client ou le Revendeur fait ou devient l'objet d'une mise en faillite ou se prévaut de toute autre disposition légale pour le redressement des débiteurs insolvable ;

10.7.4 le Client ou le Revendeur convoque une assemblée de ses créanciers, entre en liquidation volontaire ou forcée, a un séquestre, un gestionnaire, un administrateur ou un séquestre administratif nommé à l'égard de ses actifs ou de son entreprise ou de toute partie de celle-ci, tous les documents sont déposés auprès du tribunal pour la nomination d'un administrateur à l'égard du Client ou du Revendeur, une notification d'intention de nommer un administrateur est donné par le Client, le Revendeur ou l'un de ses administrateurs ou par un détenteur de charge flottante éligible, une résolution est adoptée ou une pétition est présentée à tout tribunal pour la liquidation du Client ou du Revendeur ou pour l'octroi d'une ordonnance d'administration à l'égard du Client ou du Revendeur, ou toute procédure est engagée concernant l'insolvabilité ou l'insolvabilité éventuelle du Client ou du Revendeur.

## 11. Cession

11.1 Le Fournisseur peut céder le Contrat ou une partie de celui-ci à toute personne, entreprise ou société sans le consentement préalable du Client ou du Revendeur.

11.2 Le Client ou le Revendeur n'a pas le droit de céder le Contrat ou une partie de celui-ci sans le consentement écrit préalable du Fournisseur.

## 12. Biens Défectueux

12.1 Si, à la livraison, l'un des Biens est défectueux à quelque égard que ce soit et que le Client ou le Revendeur refuse légalement la livraison des Biens défectueux ou, s'ils sont indiqués à la livraison comme "état et contenu inconnus", le Client ou le Revendeur doit notifier le défaut au Fournisseur dans les 7 (Sept) Jours ouvrables suivant cette livraison, et le Fournisseur devra, à son choix :

12.1.1 remplacer les Biens défectueux dans les 14 (quatorze) Jours ouvrables suivant la réception de la notification du Client ou des Revendeurs ; ou

12.1.2 rembourser au Client ou au Revendeur le prix des Biens (ou des parties de ceux-ci, selon le cas) qui sont défectueux ; mais le Fournisseur n'aura aucune autre responsabilité envers le Client ou le Revendeur à cet égard et le Client ou le Revendeur ne pourra pas refuser les Biens si la livraison n'est pas refusée ou si la notification n'est pas transmise par le Client ou le Revendeur comme indiqué ci-dessus.

12.2 Aucun Bien ne pourra être retourné au Fournisseur sans l'accord préalable écrit du Fournisseur. Sous cette réserve, tous les Biens retournés dont le Fournisseur est convaincu qu'ils ont été livrés avec des défauts de qualité ou d'état qui ne seraient pas apparents lors de l'inspection seront soit remplacés gratuitement, soit, à la seule discrétion du Fournisseur, le Fournisseur remboursera ou créditera le Client ou Revendeur le prix de ces Biens défectueux, mais le Fournisseur n'aura aucune autre responsabilité envers le Client ou le Revendeur.

12.3 Le Fournisseur décline toute responsabilité en cas de défaut résultant de l'usure normale, ou de tout dommage intentionnel, négligence, non-respect des conditions normales, non-respect des instructions du Fournisseur (qu'elles soient données oralement ou par écrit), mauvaise utilisation ou modification des Biens sans l'accord préalable du Fournisseur, ou tout autre acte ou omission de la part du Client ou du Revendeur, de ses employés ou agents ou de tout tiers.

12.4 Les Biens, autres que les Biens défectueux retournée en vertu des sous-clauses 12.1 ou 12.2, retournés par le Client ou le Revendeur et acceptés par le Fournisseur peuvent être crédités au Client ou au Revendeur à la seule discrétion du Fournisseur et sans aucune obligation de la part du Fournisseur.

12.5 Sous réserve des dispositions des présentes Conditions Générales, toutes les garanties, conditions ou autres termes implicites par la loi ou de droit commun sont exclus dans toute la mesure permise par la loi.

12.6 Le Client ou le Revendeur est responsable de s'assurer que, sauf dans la mesure où des instructions relatives à l'utilisation ou à la vente des Biens sont contenues dans l'emballage ou l'étiquetage des Biens, toute utilisation ou vente des Biens par le Client ou le Revendeur est conforme à toutes les exigences légales applicables et que la manipulation et la vente des Biens par le Client ou le Revendeur sont effectuées conformément aux instructions données par le Fournisseur ou toute autorité gouvernementale ou réglementaire compétente et le Client ou le Revendeur indemniser le Fournisseur contre toute perte ou dommage de responsabilité que le Fournisseur pourrait subir du fait du non-respect de cette condition par le Client ou les Revendeurs.

## 13. Défaillance du Client ou du Revendeur

13.1 Si le Client ou le Revendeur n'effectue aucun paiement à la date d'échéance, alors, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le Fournisseur, le Fournisseur aura le droit de :

13.1.1 annuler la commande ou suspendre toute autre livraison ou fourniture de Biens et Services au Client ou au Revendeur ;

13.1.2 attribuer tout paiement effectué par le Client ou le Revendeur à ceux des Biens et/ou Services (ou des Biens et/ou Services fournis en vertu de tout autre contrat entre le Client ou le Revendeur et le Fournisseur) que le Fournisseur jugera appropriés (nonobstant toute prétendue appropriation par le Client ou le Revendeur) ; et

13.1.3 facturer au Client ou au Revendeur des intérêts (avant et après tout jugement) sur le montant impayé, au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points par an ("Les frais de retard de paiement") de date à date, jusqu'au paiement intégral (un mois commencé étant assimilée à un mois entier pour le calcul des intérêts). Tout retard de paiement donnera également lieu, sans recours et sans préjudice de toute action en dommages et intérêts, à une indemnité forfaitaire de 40 euros correspondant aux frais de recouvrement et aux intérêts prévus par l'article 1231-6 du Code Civil Français.

13.2 Cette condition s'applique si :

13.2.1 le Client ou le Revendeur n'exécute pas ou ne respecte pas l'une de ses obligations en vertu des présentes ou est par quelque manière en violation du Contrat ;

13.2.2 le Client ou le Revendeur fait l'objet d'une ordonnance administrative ou entre dans une Insolvabilité volontaire ou (étant une entreprise) fait faillite ou (étant une société) entre en liquidation ;

13.2.3 un tiers prend possession, ou un séquestre est nommé, de l'un des biens ou actifs du Client ou des Revendeurs ;

13.2.4 le Client ou le Revendeur cesse, ou menace de cesser, d'exercer ses activités ; ou

13.2.5 le Fournisseur appréhende raisonnablement que l'un des événements mentionnés ci-dessus est sur le point de se produire en relation avec le Client ou le Revendeur et en informe le Client ou le Revendeur en conséquence.

13.3 Si la sous-clause 13.2 s'applique, alors, sans préjudice de tout autre droit ou recours à la disposition du Fournisseur, le Fournisseur aura le droit d'annuler le Contrat ou de suspendre toute autre livraison en vertu du Contrat sans aucune responsabilité envers le Client ou le Revendeur, et si les Biens ont été livrés mais non payés, le prix deviendra immédiatement exigible et payable nonobstant tout accord ou arrangement antérieur contraire.

## 14. Responsabilité

14.1 Le Fournisseur ne sera pas responsable, en raison de toute représentation, garantie implicite, condition ou autre terme, ou de toute obligation de droit commun ou en vertu des conditions expresses du Contrat (ou des présentes Conditions Générales), de toute perte de profit ou de toutes pertes indirectes, consécutives ou spéciales, dommages, coûts, dépenses ou autres réclamations spéciales (qu'elles soient causées par les préposés ou agents du Fournisseur ou autre) qui découlent de ou sont liés à la fourniture des Biens et Services.

14.2 Toutes les garanties, conditions et autres modalités implicites par la loi ou le droit commun sont, dans toute la mesure permise par la loi, exclues du contrat.

14.4 Lorsque le Client ou le Revendeur se compose de deux personnes ou plus, cette expression désigne et inclut ces deux personnes ou plus et chacune d'entre elles. Toutes les obligations de la part d'un tel Client ou Revendeur seront des obligations conjointes et solidaires de ces personnes.

14.5 Le Fournisseur ne sera pas responsable envers le Client ou le Revendeur ou réputé avoir enfreint les présentes conditions générales en raison de tout retard dans l'exécution ou de tout manquement à l'exécution de l'une des obligations du Fournisseur si le retard ou l'échec était dû à toute cause échappant au contrôle raisonnable du Fournisseur.

14.6 Rien dans les présentes Conditions Générales n'exclut ou ne limite la responsabilité du Fournisseur :

14.6.1 en cas de décès ou de dommages corporels causés par la négligence du Fournisseur ;

14.6.2 pour toute question pour laquelle il serait illégal pour le Fournisseur d'exclure ou de tenter d'exclure sa responsabilité ;  
ou

14.6.3 pour fraude ou fausse déclaration frauduleuse.

14.7 Sous réserve des dispositions restantes de la présente Clause 14 :

14.7.1 la responsabilité totale du Fournisseur en matière contractuelle, délictuelle (y compris la négligence ou la violation d'une obligation légale), fausse déclaration, restitution ou autre, découlant de l'exécution ou de l'exécution envisagée du Contrat sera limitée au Prix du Contrat ; et

14.7.2 le fournisseur ne sera pas responsable envers le Client ou le Revendeur de toute perte économique pure, perte de profit, perte d'activité, épuisement de la clientèle ou autre, dans chaque cas, qu'il soit direct, indirect ou consécutif, ou de toute demande d'indemnisation consécutive quelle qu'en soit la cause découlant du Contrat ou en relation avec celui-ci

## 15. Confidentialité

15.1 Chaque Partie s'engage, sauf dans les cas prévus à la sous-clause 15.2 ou comme autorisé par écrit par l'autre Partie, à tout moment pendant la durée du Contrat et pendant 6 mois après sa résiliation :

15.1.1 garder confidentielles toutes les informations confidentielles ;

15.1.2 ne pas divulguer d'informations confidentielles à une autre personne ;

15.1.3 ne pas utiliser les informations confidentielles à des fins autres que celles envisagées et soumises aux présentes conditions générales et au contrat ;

15.1.4 ne faire aucune copie, enregistrer de quelque manière que ce soit ou partie en possession de toute Information confidentielle ; et

15.1.5 veiller à ce qu'aucun de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents ou conseillers ne commette un acte qui, s'il était commis par cette Partie, constituerait une violation des dispositions des sous-clauses 15.1.1 à 15.1.4 ci-dessus.

15.2 Chacune des Parties peut :

15.2.1 divulguer toute information confidentielle à :

15.2.1.1 tout sous-traitant ou fournisseur de cette Partie ;

15.2.1.2 toute autorité gouvernementale ou autre autorité ou organisme de réglementation ; ou

15.2.1.3 tout employé ou dirigeant de cette Partie ou de l'une des personnes, parties ou organismes susmentionnés ; dans la mesure nécessaire uniquement aux fins envisagées par les présentes conditions générales et le contrat, ou tel que requis par la loi, et dans chaque cas sous réserve que cette partie informe d'abord la personne, la partie ou l'organisme en question que les informations confidentielles sont confidentielles et (sauf lorsque la divulgation est destinée à un organisme tel que mentionné dans la sous-clause 15.2.1.2 ci-dessus ou à tout employé ou dirigeant d'un tel organisme) obtenir et soumettre à l'autre partie un engagement écrit de la personne en question, au plus proche possible des termes de la présente Clause 15, de garder les Informations Confidentielles confidentielles et de les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles la divulgation est faite ; et

15.2.2 utiliser toute information confidentielle à quelque fin que ce soit, ou la divulguer à toute autre personne, dans la seule mesure où elle est à la date du contrat, ou à tout moment après cette date, devenue publique sans faute de cette partie, à condition que, ce faisant, cette partie ne divulgue aucune partie de ces informations confidentielles qui ne soit pas de notoriété publique.

15.3 Les dispositions de la présente Clause 15 resteront en vigueur conformément à leurs termes, nonobstant la résiliation du Contrat pour quelque raison que ce soit.

## 16. Propriété Intellectuelle

16.1 Chaque partie continuera de détenir les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, biens et services détenus par cette partie avant la date du contrat.

16.2 Dans la mesure nécessaire à l'exécution du Contrat, la partie détenant ces Droits de Propriété Intellectuelle accordera à l'autre une licence gratuite, non exclusive et incessible qui prendra fin à la résiliation du Contrat.

16.3 Le Fournisseur est titulaire des Droits de Propriété Intellectuelle sur tous les documents, Biens et Services créés par lui au cours du Contrat.

16.4 Le Fournisseur accorde au Client ou au Revendeur une licence libre de droits, non exclusive et incessible sur tous les documents fournis dans le cadre du présent Contrat.

16.5 Le Client ou le Revendeur ne doit pas, sauf accord écrit contraire

16.5.1 supprimer ou modifier tout droit d'auteur (copyright) ou autre notification de propriété dans les documents.

## 17. Communications

17.1 Toutes les notifications, en vertu des présentes conditions générales et en vertu du contrat, doivent être écrites et réputées dûment transmises si elles sont signées par ou au nom d'un agent dûment autorisé de la partie qui émet la notification.

17.2 Les notifications sont réputées avoir été dûment transmises :

17.2.1 lorsqu'elle est livrée, si elle est livrée par coursier ou autre messenger (y compris le courrier recommandé) pendant les heures normales d'ouverture du destinataire ; ou

17.2.2 lors de l'envoi, si elle est transmise par télécopie ou par e-mail et qu'un rapport de transmission réussi ou un accusé de réception est généré ; ou

17.2.3 le cinquième jour ouvrable suivant l'envoi, en cas d'envoi par courrier ordinaire national, port payé ; ou

17.2.4 le dixième jour ouvrable suivant l'envoi, si envoyé par avion, port payé.

17.3 Toutes les notifications, en vertu du présent Accord doivent être adressés en anglais ou en français à l'adresse, l'adresse e-mail ou le numéro de télécopieur le plus récent notifié à l'autre Partie.

## 18. Force Majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations lorsque ce manquement ou retard résulte d'une cause échappant au contrôle raisonnable de cette Partie. Ces causes comprennent, mais sans s'y limiter : catastrophes naturelles, accidents, émeutes, actes de guerre, actes de terrorisme, épidémie, pandémie (y compris la pandémie de COVID-19), quarantaine, troubles civils, panne des moyens de communication, panne d'hébergeur Web, défaillance d'un fournisseur de services Internet, catastrophes naturelles (y compris incendie, inondation, tempêtes, tremblements de terre), actes ou omissions gouvernementaux, grève, troubles civils, modifications des lois ou des réglementations, grèves nationales, incendie, explosion ou manque généralisé de la disponibilité des matières premières ou de l'énergie ou de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de la Partie en question.

## 19. Renonciation

Les parties conviennent qu'aucun manquement de l'une ou l'autre des parties à faire respecter l'exécution de toute disposition des présentes Conditions Générales ou du Contrat ne constituera une renonciation au droit de faire appliquer ultérieurement cette disposition ou toute autre disposition. Un tel manquement ne sera pas considéré comme une renonciation à tout manquement précédent ou ultérieur et ne constituera pas une renonciation continue.

## 20. Divisibilité

Les parties conviennent que, dans le cas où une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales ou du contrat seraient jugées illégales, invalides ou autrement inapplicables, ces dispositions seront réputées séparées du reste des présentes conditions générales. (et, par extension, le Contrat). Le reste des présentes et le Contrat seront valides et exécutoires.

## 21. Bénéficiaires tiers

Le Fournisseur et le Client ou Revendeur conviennent que le présent Accord ne bénéficiera à aucun tiers aux termes de la loi britannique « Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999 » ou pour un autre motif.

## 22. Loi et Juridiction applicable

22.1 Les présentes Conditions générales et le Contrat (y compris toutes les questions et obligations non contractuelles qui en découlent ou qui y sont associées) seront régis et interprétés conformément aux lois françaises. La Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Biens ou de Services ne s'applique pas.

22.2 Tout litige, controverse, procédure ou réclamation entre les Parties relatif aux présentes Conditions Générales ou au Contrat (y compris toutes questions et obligations non contractuelles qui en découlent ou qui s'y rattachent) sera de la compétence des tribunaux français siégeant à Belfort ou à l'emplacement le plus proche de Belfort.

## 23. Garanties

23.1 Le Fournisseur garantit que les Biens sont exempts de défauts de matière et de fabrication. Cette Garantie du Fournisseur expire 12 (douze) mois après la date de livraison des Biens ou, pour les Biens périssables, à la date d'expiration si celle-ci est plus courte, sous réserve que le stockage soit conforme aux exigences du fabricant. L'obligation du fournisseur en vertu de cette garantie doit être appliquée conformément à la clause 12.

23.2 Le Fournisseur doit transmettre toute garantie du fabricant au Revendeur, il est alors de la responsabilité du Revendeur de transmettre la garantie à l'Utilisateur Final.

23.3 Toute demande de garantie faite par l'Utilisateur Final doit d'abord s'adresser au Revendeur qui doit vérifier que la période de garantie est toujours valable

23.4 le Fournisseur, s'il est tenu de fournir une preuve d'achat, la fournira directement au fabricant

## 24. Anti-corruption

Chaque partie déclare que dans l'exécution du présent accord et dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent accord, elle s'est conformée et se conformera à toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables, y compris, sans s'y limiter, le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, le U.K. Bribery Act, loi Sapin II du 9 décembre 2016 et son décret d'application du 25 avril 2017 et lois similaires applicables.

## 25. Contrôle de l'exportation

Tous les services, produits, logiciels, et informations techniques (notamment, mais sans s'y restreindre, les services et la formation), fournis en vertu de l'Accord peuvent être soumis aux Lois et aux réglementations des États-Unis, du Royaume-Uni et de France en matière d'exportation. Le Client ne pourra pas utiliser, distribuer, transférer ou transmettre les services, produits, logiciels, ou informations techniques (même s'ils sont intégrés à d'autres produits), sauf pour se conformer aux réglementations en matière d'exportation des États-Unis, du Royaume-Uni et de France, ainsi que les autres réglementations applicables.